

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 19 novembre 2008 Salle Polyvalente à FREYSSENET**

*Début de la séance : 18h35*

**Présents :** Messieurs Jean LEYNAUD, Jérôme BERNARD, Noël BOUVERAT, Jean-Louis ARMAND, Stéphane VOLLE, Jean-Paul SARRAZIN, Gérard BEAL, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, François VEYREINC, Roland SADY, Alain MARTIN, Patrick LALLEMAND, Gilbert MOULIN, Hervé SAULIGNAC, Gilbert FREUCHET, Roger ETIENNE, Stéphane ORIOL, Paul CHAUTARD, Max LAFOND, Gérard MAZOYER, Marc JARZAT, Jacques MERCHAT, Philippe MAZADE, Yves CHEVALIER, Louis ROCHAT.

Mesdames Sylvie COMPAGNON, Dominique BUIS (remplace Yves CHASTAN), Bernadette CHASTAGNER.

**Excusés :** Messieurs Jean-Pierre JEANNE, Yves CHASTAN, Arnaud RITTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Patrick LALLEMAND

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 29

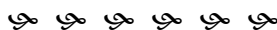
### **Ordre du jour :**

#### **Délibérations :**

- 1) SPL Textile de Flaviac : bail CCPRV - Institut Français du Textile et de l'Habillement,
- 2) Construction du centre de recherche et développement dédié au projet « prototypage » du SPL Textile de Flaviac : attribution des lots « Couverture et étanchéité » et « Menuiseries intérieures bois »,
- 3) Construction du centre de recherche et développement dédié au projet « prototypage » du SPL Textile de Flaviac : avenant n°1 au marché de mandat de maîtrise d'ouvrage,
- 4) Construction du centre de recherche et développement dédié au projet « prototypage » du SPL Textile de Flaviac : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre,
- 5) DM n°3,
- 6) Budget annexe CENT,
- 7) Produits irrecouvrables,
- 8) Reconduction des marchés de collecte sélective,
- 9) Du Léman à la Mer : choix du maître d'œuvre,
- 10) Journée de solidarité.

**Communications diverses :** soutien communautaire au projet de regroupement des CCI sur la commune de Privas.

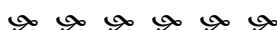
Après un mot de bienvenue de Jean-Pierre LADREYT, Maire de Freyssenet, le Président François VEYREINC ouvre la séance du Conseil Communautaire, le quorum étant largement atteint.



### **Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 30 septembre 2008**

François VEYREINC demande si le compte rendu du Conseil Communautaire du 30 septembre dernier donne lieu à des observations. Aucune observation n'est formulée.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.**



## **I/ SPL Textile de Flaviac : bail CCPRV – Institut Français du Textile et de l’Habillement**

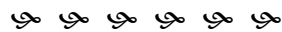
François VEYREINC rappelle que par une délibération en date du 27 février dernier il a été décidé d’entreprendre sous maîtrise d’ouvrage communautaire la construction du bâtiment destiné à recevoir à la fin de l’année la machine de prototypage qui permettra de réaliser des nouveaux fils à partir de matières innovantes.

Conformément à ce qui avait été alors indiqué il convient que les élus communautaires se prononcent aujourd’hui sur le bail à intervenir avec l’Institut Français du Textile et de l’Habillement qui sera utilisateur du bâtiment pour une activité de recherche, développement et réalisation de fils textiles innovants moyennant un loyer annuel de 25 542 € permettant de répondre aux annuités de l’emprunt souscrit par la CCPRV auprès du Crédit Agricole.

Paul CHAUTARD demande si l’emprunt souscrit est suffisant après les augmentations de surface du bâtiment et de coûts des travaux.

François VEYREINC lui répond positivement. L’emprunt ayant été conclu après les modifications intervenues, il prend bien en compte les suppléments de coût.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de mandater le Président pour signer le bail avec l’Institut Français du Textile et de l’Habillement ainsi que toutes les pièces justificatives s’y rapportant.**



## **II/ Construction du centre de recherche et de développement dédié au projet « prototypage » du SPL Textile de Flaviac : attribution des lots « Couverture et étanchéité » et « Menuiseries intérieures bois »**

François VEYREINC rappelle que dans le cadre de la construction du bâtiment pour le SPL Textile une consultation par appel d’offres ouvert en lots séparés pour la dévolution des marchés de travaux a été mise en œuvre en application des articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Cette procédure lancée le 18 juin 2008 a permis à la Commission d’Appel d’Offres de la Communauté, réunie les 11 et 18 juillet 2008, d’attribuer les marchés des lots n°1 à 11, à l’exception du lot n°6 « Menuiseries intérieures bois » déclaré infructueux. Le choix des attributaires des marchés a été approuvé par délibération du 23 juillet 2008.

Après le désengagement d’EDF ENR pour prendre en charge la construction d’une toiture avec membrane photovoltaïque, un nouvel appel d’offres a été lancé le 8 septembre 2008 pour une couverture classique avec bacs acier et étanchéité. La Commission d’Appel d’Offres de la Communauté, réunie le 9 octobre 2008, a déclaré titulaire de ce marché constituant le lot n°12 l’entreprise SOBRABO, pour un montant de 45.482,34 € HT.

Par ailleurs, une consultation en marché négocié auprès de 7 entreprises de menuiserie bois a été engagée le 15 octobre 2008. A l’issue de celle-ci, il a été décidé de retenir l’offre présentée par l’entreprise CHAZALON pour un montant de 9.849,20 € H.T. y compris l’option écran de projection.

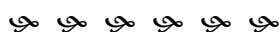
Le montant total de l’ensemble de ces marchés de travaux comprenant les derniers lots n°6 et 12, s’élève à la somme de 438.184,38 € H.T.

Jean-Louis ARMAND demande si la mise en place d’un toit photovoltaïque reste possible.

François VEYREINC explique que cette variante demandée lors de l’appel d’offres faisait apparaître une plus value d’environ 200 000 €. Cette plus value ne pouvait être financièrement assumée à ce stade mais la mise en place ultérieure reste possible.

Pour Hervé SAULIGNAC, le contexte actuel est favorable à l’installation de panneaux photovoltaïques. L’augmentation à 0.55 €/kWh des tarifs de rachat par EDF de l’électricité produite permet un remboursement rapide de l’investissement mis en place. En intégrant un volet solaire après les éoliennes, la Communauté de Communes apparaîtrait comme précurseur en matière de production d’énergies renouvelables.

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :**
- **d’approuver le choix des attributaires des marchés de travaux n°6 et 12 pour la construction d’un atelier de recherche et de développement à FLAVIAC ainsi que sus-exposés,**
  - **d’autoriser le Syndicat Départemental d’Équipement de l’Ardèche (S.D.E.A.) mandataire, à signer les marchés de travaux des lots n°6 et 12 et toutes pièces s’y rapportant.**



### **III/ Construction du centre de recherche et de développement dédié au projet « prototype » du SPL Textile de Flaviac : avenant n°1 au marché de mandat de maîtrise d'ouvrage**

François VEYREINC rappelle que la Communauté de Communes a jugé indispensable de recourir à un maître d'ouvrage mandataire pour prendre en charge, par voie de mandat, l'exécution de la construction du centre de recherche et de développement pour le projet SPL Textile.

Dans le cadre de la procédure engagée le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (S.D.E.A.), compte tenu de ses compétences et de son expérience d'une part et de son offre de prix de 3,5 % d'autre part, a été retenu.

Le marché de mandat afférent a été signé le 4 juin 2008 et notifié au S.D.E.A. le 6 juillet suivant sur la base d'un coût prévisionnel de l'opération estimé à 349.830 €H.T. (418 400 € TTC).

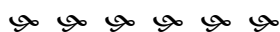
A l'issue de la mise au point du projet puis de la dévolution des marchés de travaux afférents il s'avère aujourd'hui nécessaire d'apporter certaines adaptations au programme pour prendre en compte l'augmentation de la surface SHON du bâtiment à 513 m<sup>2</sup> et l'intégration d'un nouveau lot "couverture et étanchéité" qui devait à l'origine être pris en charge par E.D.F.

Cette évolution du programme porte l'enveloppe prévisionnelle à 510.033,44 € H.T. (610.000 € T.T.C.) avec une rémunération du mandataire qui passe à 17.247,51 €H.T. (20.628,02 € T.T.C.).

Ces adaptations des programme et budget prévisionnels de l'opération et leurs incidences sur l'échéancier des dépenses et des recettes doivent être entérinées par avenant dans le marché de mandat.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver les nouveaux programme et budget de l'opération de construction à FLAVIAC d'un atelier industriel, tels que retracés ci-dessus,**
- **d'adopter l'avenant n° 1 au marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour prendre en compte ces évolutions et leurs incidences sur l'échéancier des dépenses et des recettes,**
- **d'autoriser son Président à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.**



### **IV/ Construction du centre de recherche et de développement dédié au projet « prototype » du SPL Textile de Flaviac : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre**

François VEYREINC informe les membres du Conseil Communautaire qu'à la suite d'une consultation écrite lancée le 13 mars 2008, le cabinet d'architectes François CUCHE de Privas a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de la construction d'un centre de recherche et développement pour le projet SPL Textile.

Le montant du forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre avait été établi à 17 604,45 € H.T. correspondant à un taux de rémunération de 5,868 % du montant de l'estimation prévisionnelle fixée à 300 000 € H.T. Le marché n°0808M0 a été notifié le 9 juin 2008.

Après exécution des éléments de mission avant projet, projet et consultation des entreprises, l'enveloppe a été arrêtée à 438.184,38 € H.T. pour prendre en compte l'augmentation de la surface SHON à 513 m<sup>2</sup> et l'intégration du lot « Couverture et étanchéité » qui devait initialement être pris en charge par EDF, soit une augmentation de plus de 5% par rapport à l'estimation initiale. Il convient maintenant d'établir le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre conformément aux dispositions de l'article 14 du C.C.A.P. sur la base de cette nouvelle enveloppe de travaux sur laquelle s'engage le maître d'œuvre et de passer un avenant au marché initial. Les nouvelles dispositions sont les suivantes :

|                           |   |                   |
|---------------------------|---|-------------------|
| - montant des travaux     | : | 438.184,38 € H.T. |
| - taux de rémunération    | : | 5,865 %           |
| - forfait de rémunération | : | 25 700,00 € H.T.  |

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

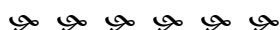
- **d'approuver la passation de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre tel que sus-exposé,**
- **d'autoriser le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (S.D.E.A.) mandataire, à signer ledit avenant et toutes pièces s'y rapportant.**

Jean-Pierre LADREYT informe les conseillers communautaires que le bâtiment qui recevra le SPL est couvert depuis peu. Le local industriel sera dallé la semaine du 24 novembre. La livraison du matériel s'effectuera l'avant dernière semaine de décembre pour une mise en service début février. Les bureaux seront achevés fin 2008. Le bâtiment SPL pourrait être inauguré dès janvier 2009.

De plus il tient à souligner, en son nom et au nom de ses collègues industriels, la réactivité des services de la Communauté de Communes sur l'ensemble du dossier ainsi que la rapidité et le professionnalisme avec lesquels les entreprises ont effectué les travaux. Il remercie enfin les élus de leur engagement sur ce dossier.

François VEYREINC complète l'intervention de Jean-Pierre LADREYT en précisant que depuis ce jour la Communauté de Communes est propriétaire du terrain sur lequel est construit le bâtiment du SPL. Il ajoute également que la Communauté de Communes pourrait prendre en charge l'installation, au sein des bureaux du SPL, d'une salle de visioconférence qui serait ouverte aux industriels, aux institutions et autres acteurs publics.

Il ajoute enfin qu'une visite du site par les Présidents et conseillers généraux de la Drôme et de l'Ardèche est prévue le vendredi 28 novembre à 15h30.



### V/DM N°3

François VEYREINC donne la parole à Patrick LALLEMAND, Vice-président chargé des finances, qui rappelle que par une délibération en date du 29 avril 2008 le Conseil Communautaire a mis en place un budget annexe pour le Village Nouvelles Technologies de St Julien en St Alban. Après les nouvelles acquisitions foncières décidées lors du bureau du 24 septembre 2008 (celui-ci délibérant par délégation du Conseil Communautaire intervenue le 23 juillet 2008) il est proposé de rendre effectif ce budget spécifique en procédant aux inscriptions budgétaires ci-après mentionnées.

Dans le contexte actuel de crise financière il apparaît judicieux de recourir à la trésorerie de la Communauté de Communes plutôt que de souscrire un emprunt qui ne pourrait être négocié à des conditions de taux avantageuses.

Les annulations de crédits envisagées sur le budget principal pour un montant de 385 427 € permettront notamment de constater sur le budget annexe les acquisitions foncières effectuées en 2007 ainsi que celles qui sont en cours et de prendre en compte les études de faisabilité technique (IBSE) et environnementale (IRAP) entreprises dans la perspective de la réalisation du Village Nouvelles Technologies de St Julien en St Alban

Il est par ailleurs proposé, dans le cadre de cette décision modificative, d'inscrire au compte 238 les dépenses d'investissement pour la construction du SPL Textile de Flaviac initialement prévues au 2313 pour un montant de 516 900 €. Une opération d'ordre est également inscrite pour permettre en fin d'année d'imputer à nouveau ces dépenses au compte 2313 et les rendre ainsi éligibles au FC TVA.

| Désignation                                     | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|   | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                           |                       |                         |                       |                         |
| D616-020 : Primes d'assurances                  |                       | 9 100.00 €              |                       |                         |
| D6226-020 : Honoraires                          | 4 840.00 €            |                         |                       |                         |
| D6281-020 : Cotisations                         | 1 215.00 €            |                         |                       |                         |
| <b>Total D011 : Charges à caractère général</b> | <b>6 055.00 €</b>     | <b>9 100.00 €</b>       |                       |                         |
| D023-01 : Virement section investissement       |                       | 6 055.00 €              |                       |                         |
| <b>Total D023</b>                               |                       | <b>6 055.00 €</b>       |                       |                         |
| R791-01 : Transfert charges de fonct            |                       |                         |                       | 9 100.00 €              |
| <b>Total R042</b>                               |                       |                         |                       | <b>9 100.00 €</b>       |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>6 055.00 €</b>     | <b>15 155.00 €</b>      |                       | <b>9 100.00 €</b>       |
|   |                       |                         |                       |                         |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                           |                       |                         |                       |                         |
| D4812-01 : Frais                                |                       | 9 100.00 €              |                       |                         |

|   |                     |                       |  |                     |
|---|---------------------|-----------------------|--|---------------------|
| d'acquisition immos                       |                     |                       |  |                     |
| Total D040                                |                     | 9 100.00 €            |  |                     |
| D2313-01 : Immos en cours - constructions |                     | 516 900.00 €          |  |                     |
| <b>Total D041</b>                         |                     | <b>516 900.00 €</b>   |  |                     |
| D2031-020 : Frais d'études                | 86 814.00 €         |                       |  |                     |
| <b>Total D20</b>                          | <b>86 814.00 €</b>  |                       |  |                     |
| D20414-020 : Communes                     | 180 000.00 €        |                       |  |                     |
| D20415-020 : Groupements de colls         | 12 558.00 €         |                       |  |                     |
| D20416-020 : Ets et services rattachés    |                     | 385 427.00 €          |  |                     |
| <b>Total D204</b>                         | <b>192 558.00 €</b> | <b>385 427.00 €</b>   |  |                     |
| D2152-812 : Installation de voirie        | 20 000.00 €         |                       |  |                     |
| Total D21                                 | 20 000.00 €         |                       |  |                     |
| D2313-020 : Immos en cours - construction | 496 000.00 €        |                       |  |                     |
| D238-020 : Avance commandes immos         |                     | 516 900.00 €          |  |                     |
| <b>Total D23</b>                          | <b>496 000.00 €</b> | <b>516 900.00 €</b>   |  |                     |
| R021-01 : Virement sect fonct             |                     |                       |  | 6 055.00 €          |
| <b>Total R021</b>                         |                     |                       |  | <b>6 055.00 €</b>   |
| R238-01 : Avance commandes immos          |                     |                       |  | 516 900.00 €        |
| <b>Total R041</b>                         |                     |                       |  | <b>516 900.00 €</b> |
| R2111-020 : Terrains nus                  |                     |                       |  | 110 000.00 €        |
| <b>Total R21</b>                          |                     |                       |  | <b>110 000.00 €</b> |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>795 372.00 €</b> | <b>1 428 327.00 €</b> |  | <b>632 955.00 €</b> |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                      |                     | <b>642 055.00 €</b>   |  | <b>642 055.00 €</b> |

Pour Roger ETIENNE il est sage de ne pas faire d'emprunt dans le contexte financier actuel et penser que la crise aura été réglée dans quelques mois serait illusoire.

François VEYREINC confirme que les propositions d'emprunt présentées par les différentes banques sollicitées n'étaient pas satisfaisantes. Elles seront à nouveau consultées dans les prochaines semaines quand la situation laissera entrevoir une plus grande stabilité financière.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative budgétaire n°3 telle qu'énoncée ci-dessus :**



## **VI/ Budget annexe CENT**

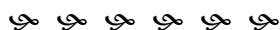
Patrick LALLEMAND présente aux membres du Conseil Communautaire les sections du budget CENT 2008 comportant les inscriptions suivantes :

- Fonctionnement : 1 075.00 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 386 502.00 € en dépenses et en recettes

François VEYREINC confirme qu'un montant de 385 427 € sera restitué au budget principal dès qu'un emprunt pourra être souscrit.

Il est par ailleurs précisé à Paul CHAUTARD que les nouvelles dépenses du budget CENT sont rendues possibles par des annulations de crédits inscrits au BP 2008 notamment 180 000 € prévus initialement pour subventionner les communes maîtres d'ouvrages des investissements labellisés PER (article 20414).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget annexe CENT 2008.**



### **VII/ Produits irrecouvrables**

Patrick LALLEMAND expose que le comptable du Trésor, après avoir effectué les procédures habituelles de recouvrement des créances, constate l'impossibilité d'obtenir le règlement de certaines factures d'apports en déchetterie établies sur les années 2005 et 2007 et ce pour un montant de 59.42 €.

La dépense correspondante sera imputée au compte 654 sur lequel demeure un crédit disponible de 949.13 € sur les 1 000.00 € inscrits.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité d'admettre en non valeur les titres non recouverts pour un montant total de 59.42 €.**



### **VIII/ Reconstitution des marchés de collecte sélective**

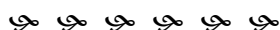
François VEYREINC donne la parole à Jean LEYNAUD, Vice-président chargé du service aux usagers, qui informe les membres du Conseil Communautaire que les contrats de collecte sélective passés le 1<sup>er</sup> juillet 2005 (lot n°1 : verre) et le 23 mai 2005 (lot n°2 : corps plats et corps creux) arrivent à échéance prochainement. Ces contrats ont été signés pour une durée de 3 ans reconductible deux fois un an.

Par délibération du 27 février 2008, vous avez approuvé la reconduction de ces deux marchés pour une durée d'un an et autorisé Monsieur le Président à signer lesdites reconductions.

Il vous est donc proposé de reconduire ces deux marchés pour une année supplémentaire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver la reconduction pour une année supplémentaire du contrat de collecte sélective Lot n°1 (verre) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 signé avec la société SORECA,**
- **d'approuver la reconduction pour une année supplémentaire du contrat de collecte sélective Lot n°2 (corps plats et corps creux) à compter du 23 mai 2009 signé avec la société SITA MOS,**
- **de mandater le Président pour signer les reconductions de ces 2 contrats ainsi que toutes les pièces justificatives s'y rapportant.**



### **IX/ Du Léman à la Mer : choix du maître d'œuvre**

François VEYREINC donne la parole à Gérard BEAL qui rappelle au Conseil Communautaire sa délibération du 29 avril 2008 autorisant la signature d'un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (S.D.E.A.) pour le projet d'aménagement d'un tronçon de la véloroute « du Léman à la Mer » sur le secteur du POUZIN. Il est précisé que ce marché de mandat a été contracté le 28 juillet 2008.

Il souligne que le S.D.E.A., sur ordre des Communautés de Communes Privas Rhône et Vallées et Barrès-Coiron, a engagé les formalités de sélection d'un maître d'œuvre dans le cadre d'une procédure négociée (articles 34 et 35 du Code des Marchés Publics) avec avis d'appel public à concurrence au B.O.A.M.P. et au journal d'annonces légales Dauphiné Libéré.

Suite à cette procédure, 13 candidats ont remis leurs candidatures : les bureaux d'études SAUNIER de Clermont Ferrand, IRIS de Valence, ARCADIS de Villeurbanne, SITETUDES de Lyon, SETEF de Nice, APS de Valence,

CYCLADES de Vaulx en Velin, INGEDIA de Bron, EGIS de Privas, B.E.A.C. de Valence, INGEROP de Vienne, GEO-SIAPP d'Aubenas et SAFEGE de Romans.

Après analyse de leurs dossiers de candidatures, les maîtres d'ouvrage ont retenu 3 candidats admis à présenter une offre : SITETUDES de Lyon, ARCADIS de Villeurbanne et B.E.A.C. de Valence.

A l'issue de l'audition de ces 3 candidats, le 31 octobre 2008 au siège de la Communauté de Communes Barrès-Coiron à CRUAS, le choix s'est porté sur le groupement B.E.A.C., mandataire associé au bureau ASCONIT de Lyon et à l'agence INERME Paysage au Pouzin. Sur la base de l'estimation prévisionnelle du coût total H.T. des travaux de 270 000 €, il vous est proposé de le retenir, en vue de la souscription d'un marché pour une mission témoin infrastructure et des missions complémentaires au titre de l'environnement, pour une rémunération provisoire estimée à 11 642,02 € H.T.

Il invite donc le Conseil Communautaire à se prononcer sur ce dossier et à autoriser le S.D.E.A., mandataire de la Communauté, à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Patrick LALLEMAND confirme l'avancement du dossier avec le choix du maître d'œuvre. Chaque commune va être sollicitée pour donner une ou deux variantes du tracé. Les travaux pourraient rapidement débiter avec une subvention globale qui pourrait atteindre 80% (30% de la Région, 30% de la CNR et 20% du Département).

Hervé SAULIGNAC précise que la CNR et la Région interviendront uniquement sur l'axe principal du tracé et non sur les boucles.

Patrick LALLEMAND lui précise que le tronçon sur Le Pouzin est bien inclus dans l'axe principal et devrait ainsi pouvoir bénéficier de la totalité des subventions.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le choix de retenir le groupement B.E.A.C. comme attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la véloroute sur le tronçon Le Pouzin,**
- **d'autoriser le S.D.E.A. à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que toutes pièces s'y rapportant.**



## **X/ Journée de solidarité**

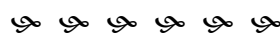
François VEYREINC donne la parole à Yves CHEVALIER qui rappelle que le législateur a instauré une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Celle-ci a pour vocation de participer au financement des actions destinées à favoriser l'autonomie de ces personnes.

Compte tenu du cycle de travail établi avec les agents de la collectivité et des nécessités de service, il est proposé d'instaurer cette journée de solidarité en augmentant de 5 minutes le temps de travail pendant 84 jours travaillés.

Il précise que les fonctionnaires et les agents non titulaires travailleront donc un jour de plus sans rémunération supplémentaire. Dès lors, il convient de noter que la durée annuelle du travail passe de 1600h/an à 1607h/an, soit l'équivalent d'une journée de travail supplémentaire.

Pour Roger ETIENNE, la journée de solidarité est une mesure injuste et pas du tout solidaire car elle touche uniquement les salariés en épargnant les autres revenus et notamment les grandes fortunes. Il souhaite également connaître les mesures prises au niveau des entreprises.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide avec 27 voix pour et 2 abstentions (Roger ETIENNE et Max LAFOND) d'augmenter de 5 minutes le temps de travail pendant 84 jours travaillés au titre de la journée de solidarité.**



## **Communications diverses**

Présentation de Frédéric DOLORIAN qui a rejoint la Communauté de Communes depuis le 1<sup>er</sup> novembre.

● Soutien communautaire au projet de regroupement des CCI sur la commune de Privas :

La Communauté de Communes s'associe au vœu de la ville de Privas qui souhaite accueillir le regroupement des CCI.

Hervé SAULIGNAC précise qu'il faut rester très prudent sur le terme de regroupement. La ville pourrait accueillir une simple « Boîte aux lettres » de la CCI et non pas les bureaux et les salariés.

● Voie verte Le Pouzin – Privas :

Il est nécessaire que les communes répondent au courrier de RFF en indiquant leur renoncement à l'achat des tènements de l'ancienne voie ferrée. La Communauté de Communes s'en portera alors acquéreur. Pour les communes intéressées par des parcelles la discussion se fera au cas par cas, la Communauté de Communes pourra toujours rétrocéder certains tronçons.

Alain MARTIN informe les conseillers que les pales des éoliennes CNR du Pouzin sont arrivées du Danemark par voie fluviale aujourd'hui. Il remercie également la ville de Privas et la Communauté de Communes pour leurs votes positifs lors de la dernière CDEC concernant la construction d'un nouvel hôtel sur la commune du Pouzin. Il souligne enfin la place importante faite au dossier CENT dans l'ouvrage « Paroles d'élus, Pour une Europe innovante » préfacé par le Président de la Commission Européenne. Cet ouvrage est une reconnaissance décisive du caractère innovant et stratégique du programme CENT.

● Prochains rendez-vous :

- Mise en place du nouveau dispositif de ramassage des animaux errant avec la fourrière de Valence début décembre. Une réunion d'information sera prochainement organisée.
- Une réunion de la Commission des Maires sera organisée avant Noël.



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.*

**Le Président**

**Les Vice-Présidents**

**Le Secrétaire de séance**

**Les Délégués Intercommunaux**